



## Après une fuite d'eau qui doit payer?

Par **emiemi**, le **01/04/2011** à **13:07**

Bonjour,

j'ai besoin d'un conseil suite à un litige avec mon propriétaire(agence).  
Je viens de recevoir une régularisation des charges signifiant que je dois payer 400 euros de plus, correspondant à ma consommation d'eau. J'ai reçu la même chose l'année dernière et j'avais payé. Nous avons découvert une fuite début 2010, que nous avons fait réparer de suite. Nous pensons que la surconsommation vient de cette fuite.

Est-ce vraiment à moi de payer cette dette d'eau car la fuite était invisible, nous l'avons signalée dès que nous l'avons vue?

De plus, ils ont pris l'initiative d'augmenter mes provisions sur charges de 38 à 76 euros à partir d'avril, certainement pour cette surconsommation d'eau, puis je m'y oppose, je n'ai pas les moyens d'une augmentation comme ça.

ou me renseigner, qui contacter pour arranger ce problème?  
merci par avance de votre réponse.

Par **mimi493**, le **01/04/2011** à **17:09**

Pour l'avance mensuelle sur charges, son montant est le douzième des charges de l'exercice précédent.

La fuite était de quelle nature ?

Par **emiemi**, le **01/04/2011** à **18:38**

C etait une fuite provenant d un tuyau vétuste sous l evier,on ne la voyait pas elle coulait derriere le meuble sous l evier.  
excusez moi j ai pas compris pour les charges,je peux refuser cette augmentation?

Par **mimi493**, le **02/04/2011** à **04:47**

Vous avez eu la régularisation de charges puisqu'on vous a demandé de l'argent en plus. Dans cette régularisation, vous voyez vos charges réelles annuelles de l'année passée. Vous divisez par 12 pour l'avance mensuelle.

[citation]C etait une fuite provenant d un tuyau vétuste sous l evier,on ne la voyait pas elle coulait derriere le meuble sous l evier. [/citation] D'accord mais vous n'avez pas vu de l'eau sous vos pieds, de l'humidité dans le meuble sous évier ?

Si le bailleur est intervenu dès que vous l'avez signalé, vous n'avez pas de recours (comment prouver quelle partie de votre consommation d'eau est due à la fuite ?)